




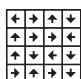



Desert AirMaster® EcoBase™






Description du produit selon EN 1307







Méthode de fabrication	ISO 2424	Touffeté 1/10 "						
Aspect	ISO 2424	Velours bouclé structuré						
Teinture		Teint masse						
Dimension	EN ISO 24342	cm x cm	50 x 50 (20 dalles par carton)					
Premier dossier	ISO 2424	Polyester nappe						
Envers sous-couche	ISO 2424	DESSO EcoBase® * - Contient au moins 75% de contenu recyclé défini positivement selon les critères C2C						
Composition du velours	ISO 2424	BCF PA6 et ECONYL® (ECONYL® est un fil au contenu 100% régénérée) **						
Epaisseur totale	ISO 1765	mm	6.5					
Epaisseur du velours	ISO 1766	mm	3.0					
Masse surfacique totale	ISO 8543	g/m²	4150					
Masse surfacique de velours totale	ISO 2424	g/m²	685					
Masse surfacique de velours utile	ISO 8543	g/m²	425					
Densité du velours	ISO 8543	g/cm³	0.142					
Nombre de touffes	ISO 1763	/dm²	1580					
Test du marcheur	ISO 6356	kV	≤ 2,0					
Résistance verticale	ISO 10965	Ohm	≤ 1 x 10 ⁹					
Résistance horizontale	ISO 10965	Ohm	-					
Classement d'usage	EN 1307	33 Usage commercial intense						
Classement de confort	EN 1307	LC 2						
Stabilité dimensionnelle	EN 986	%	≤ 0,2					
Réduction du bruit de choc ΔL _w	ISO 10140	dB	23					
Absorption phonique	ISO 354	Freq. Hz	125	250	500	1000	2000	4000
		α _s	0.00	0.01	0.04	0.13	0.26	0.28
Réduction phonique	ISO 354	α _w	0.15					
Résistance thermique	ISO 8302	m².K/W	0.072					
Tenue au feu	EN 13501-1	Bfl - s1 (testé en pose libre)						
Prodis - GUT	www.pro-dis.info	3FFE495F						




 Fabriqué par:
 Tarkett BV
 Taxandriaweg 15
 NL - 5142 PA Waalwijk
 EN 14041
 0493-CPR-0002

* DESSO EcoBase® est une sous-couche à base de polyoléfine. Défini positivement signifie : tous les ingrédients ont été évalués comme Vert (optimal) ou Jaune (tolérable) selon les critères d'évaluation Cradle to Cradle®, tels que décrits dans la Norme Produit Cradle to Cradle® CertifiedCM Version 3.0. Le % total de contenu recyclé varie en fonction du produit et de la couleur. Ces informations sont disponibles sur notre site Web: professionals.tarkett.com

** ECONYL® est un fil au contenu 100% régénérée. Le pourcentage total de contenu régénérée varie selon les produits et selon les couleurs. Le pourcentage exact d'ECONYL® par couleur est disponible sur notre site internet: professionals.tarkett.com

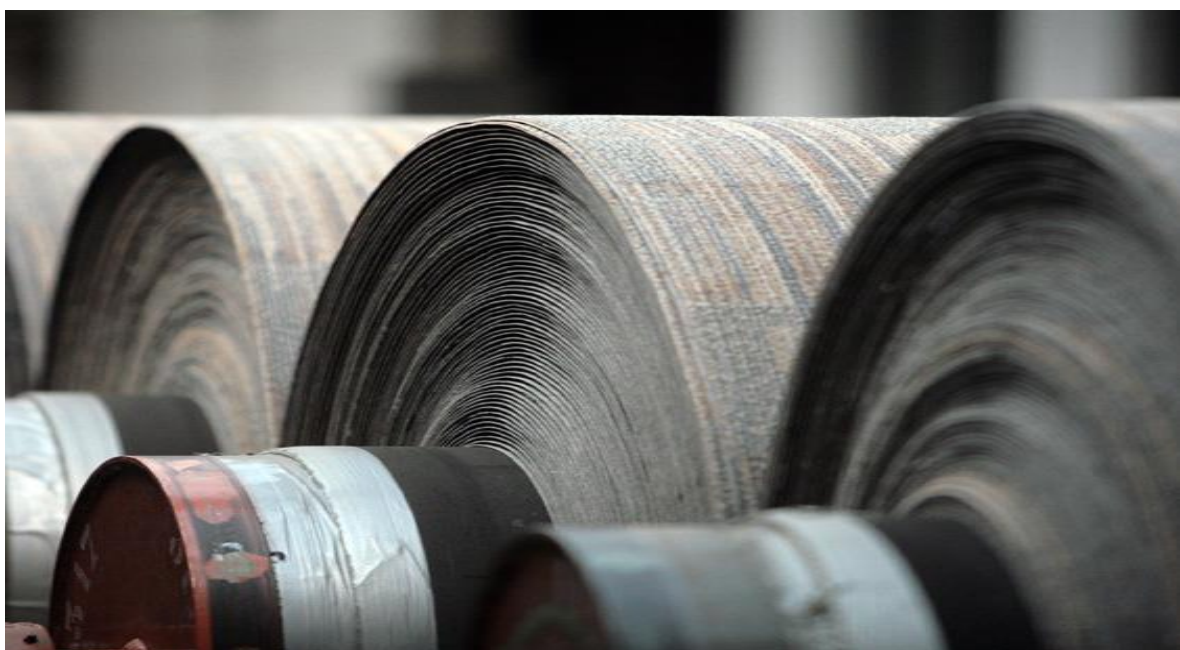
Les revêtements de sol Tarkett doivent être installés dans le respect des instructions de pose DESSO et en connaissance des conditions générales de vente. Un nettoyage efficace et régulier ainsi qu'un protocole d'entretien sont primordiaux pour conserver un niveau d'aspect élevé. Les revêtements de sol Tarkett sont conçu pour un usage exclusif au sol. Note : Tarkett se réserve le droit de modifier les caractéristiques techniques de ses produits sans avis préalable. Pour accéder aux dernières caractéristiques techniques, consulter le site internet: professionals.tarkett.com



FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE
ET SANITAIRE DU PRODUIT
**Revêtements de sol moquette, fil 100% recyclé (600-
699g/m²)**

En conformité avec les normes NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN

Janvier 2022



Version de la FDES : 1.0

Numéro d'enregistrement INIES : 20220229280



REALISATION :

EVEA

11 rue Voltaire – 44000 Nantes

Tél. + 33 (0)2 28 07 87 00 - Fax. + 33 (0)2 40 71 97 41

www.evea-conseil.com



Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Tarkett (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A1, son complément national NF EN 15804/CN ainsi que la NF EN 16810.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

Il est rappelé que les résultats de l'étude sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer.

De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

La norme EN 15804+A1 du CEN ainsi que la norme EN 16810 servent de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

Guide de lecture

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A1. Dans les tableaux suivants 2,53E-06 doit être lu : $2,53 \times 10^{-6}$ (écriture scientifique).

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- le kilogramme « kg »,
- le mètre cube « m³ »,
- le kilowattheure « kWh »,
- le mégajoule « MJ »,
- le mètre carré « m² ».

Abréviations :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DEP : Déclaration Environnementale Produit
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle
- PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A1 et NF EN 16810.

La norme NF EN 15804+A1 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP :

" Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). "

SOMMAIRE

1	Introduction.....	4
2	Information Générale.....	5
3	Description de l'unité fonctionnelle et du produit	7
4	Etapes du cycle de vie.....	9
4.1	Diagramme de flux	9
4.2	Etape de production, A1-A3	9
4.3	Etape de construction, A4-A5.....	10
4.4	Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7.....	10
4.5	Etape de fin de vie C1-C4 :	11
4.6	Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D.....	12
5	Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie	12
6	Résultats de l'analyse du cycle de vie	13
7	Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation.....	18
8	Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	19
9	Annexe 1 : Résultats de l'analyse du cycle de vie pour une DVR de 1 an	20

1 INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804/CN et le programme INIES.

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Tarkett.

Contact :
Frédéric MOHAMEDI
Responsable développement durable
1 Terrasse Bellini, Tour Initiale
92919 Paris La Défense, France

Coordonnées du contact :
Frederic.Mohamedi@tarkett.com

2 INFORMATION GENERALE

1. Nom et adresse du déclarant :

Tarkett France, 1 Terrasse Bellini, Tour Initiale 92919 Paris La Défense, France

2. Lieu de production :

Usine Tarkett de Waalwijk aux Pays-Bas et Dendermonde en Belgique

3. Type de FDES :

« Du berceau à la tombe » avec exclusion du module D

4. Type de FDES :

Individuelle

Cette FDES individuelle couvre plusieurs produits. Les impacts étant homogènes pour ce type de produit les valeurs des impacts déclarées dans cette FDES correspondent aux valeurs des impacts du produit le plus massif.

5. Date de publication :

Janvier 2022

6. Date de fin de validité :

Janvier 2027

7. La référence commerciale/identification du produit : Revêtement de sol Moquette, fil 100% recyclé¹

Industriel	Gamme des produits
Tarkett	Produits contenant entre 600 et 699 g/m ² de fil recyclé


Les coloris des références suivantes sont exclus de la FDES car ils ne contiennent pas 100% de fil recyclé :

Gamme de produits	Dénomination des produits	Coloris exclus				
Produits contenant entre 600 et 699 g/m ² de fil	Iconic EcoBase	2913	9093	9512	9524	9525
	Rock EcoBase	2035	2913	9512	9524	
	Salt EcoBase	6112	9521		9975	

¹ La liste des références commerciales concernées est disponible sur le site internet de Tarkett (seules les références mentionnées dans le tableau ci-dessus sont incluses dans la FDES) :

https://professionnels.tarkett.fr/fr_FR/categorie-fr_C01018-dalles-de-moquette?filter-pile_fibre%5B%5D=BCF%20PA6%20ECONYL

8. FDES vérifiée

La norme EN 15804 du CEN et EN 16810 sert de RCP^a).	
Vérification indépendante de la déclaration ^b , conformément à l'EN ISO 14025:2010	
<input type="checkbox"/> interne <input checked="" type="checkbox"/> externe	
	Nom du vérificateur : Marion SIE Programme de vérification : Programme FDES-INIES Adresse : Association HQE, 4 avenue du Recteur Poincaré - 75016 Paris Site web : http://www.inies.fr/accueil/
a) Règles de définition des catégories de produits b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4).	

9. Circuit de distribution :

BtoB et BtoC

3 DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT

10. Description de l'unité fonctionnelle :

« 1 m² de revêtement de sol sur une durée de vie de référence de 10 ans, pour une application et des caractéristiques spécifiques et une utilisation conforme aux normes EN ISO 14041/EN 1307 et EN ISO 10874² dans des locaux réclamant des moquettes de la classe 33 ou inférieure. »

11. Informations sur les données :

Les données présentes dans cette FDES correspondent à la production de l'année 2020 de l'industriel. La règle de coupure a été utilisée et respecte celle définie dans la norme NF EN 15804+A1

12. Description du produit :

Le produit est un revêtement de sol textile avec une sous-couche de type Ecobase® (polyoléfine) avec un fil 100% recyclé. La figure suivante montre son procédé de fabrication.

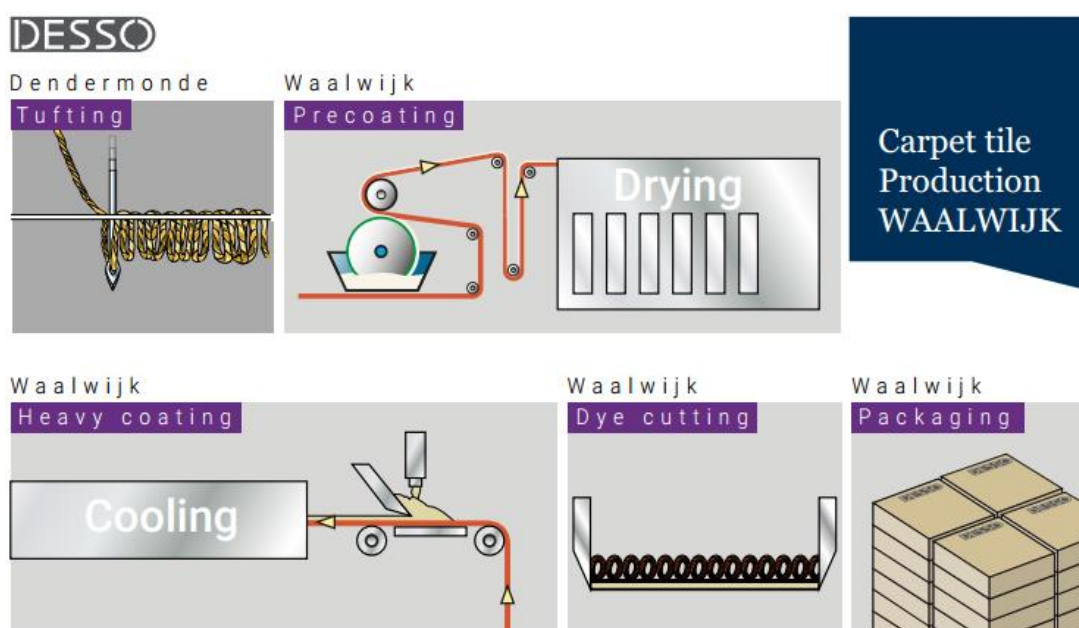


Figure 1 : Procédé de fabrication des produits Moquette, fil 100% recyclé

13. Description de l'usage du produit (domaine d'application) :

Le produit répond aux exigences pratiques en fonction des zones d'utilisation et de l'intensité d'usage précisées dans les normes NF EN ISO 10874 et EN 685. La classe 33 correspond à une utilisation commerciale intensive selon la norme ISO 10874.

14. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Voir fiche technique

15. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit :

Paramètre	Unité	Valeur
Quantité de produit	kg/m ²	4,22E+00
Principaux composants	/	
Fil 100% recyclé	kg/m ²	6,99E-01
Ecobase®	kg/m ²	2,47E+00

² NF EN ISO 10874:2009: Classification des revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés

Oxyde d'aluminium	kg/m ²	6,50E-01
Styrène-butadiène	kg/m ²	1,94E-01
Emballage de distribution	kg/m ²	Le produit est emballé dans une boîte en carton eux-mêmes mis sur des palettes
Carton	kg/m ²	1,09E-01
Palette bois	kg/m ²	1,00E-01
Taux de chute lors de la mise en œuvre	%	3
Taux de chute lors de la maintenance	%	Non concerné
Justification des informations fournies	-	Les informations sont fournies par Tarkett.

16. Préciser si le produit contient des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1% en masse)

A la date d'édition de la FDES, aucune substance du produit ne figure dans la « liste candidate de substances extrêmement préoccupantes soumises à autorisation ».

NOTE Les fiches techniques de ces produits peuvent être consultées sur le site de l'industriel Tarkett.

17. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément aux §7.2.2 de la NF EN 15804+A1)

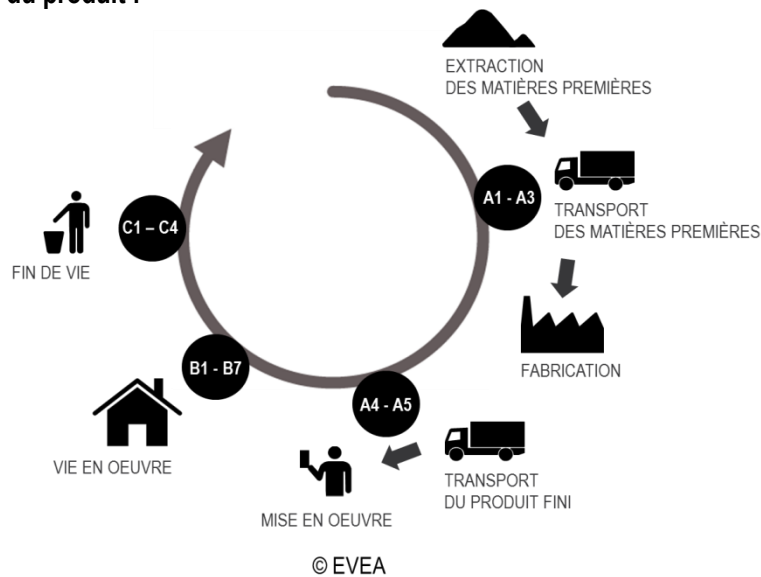
Paramètre	Unité	Valeur
Durée de vie de référence	Années	10
Propriétés déclarées du produit à la sortie de l'usine	-	Le produit est conforme aux normes NF EN 14041/ EN 1307 et EN ISO 10874
Paramètres théoriques d'application	Unités appropriées/ou mentions appropriées	-
Qualité présumée des travaux	-	La qualité du travail est présumée conforme aux recommandations du fabricant
Environnement extérieur	-	-
Environnement intérieur	-	Un détail des émissions de polluants volatils des produits couverts par la FDES est donné dans le paragraphe 6.
Conditions d'utilisation	-	L'utilisation du produit est supposée conforme aux préconisations de la fiche technique du produit
Maintenance	-	Un scénario de maintenance a été défini selon les recommandations des constructeurs (voir §4.4)

18. Contenu en carbone biogénique (exprimé en kgC/UF)

Le produit ne contient pas de carbone biogénique.

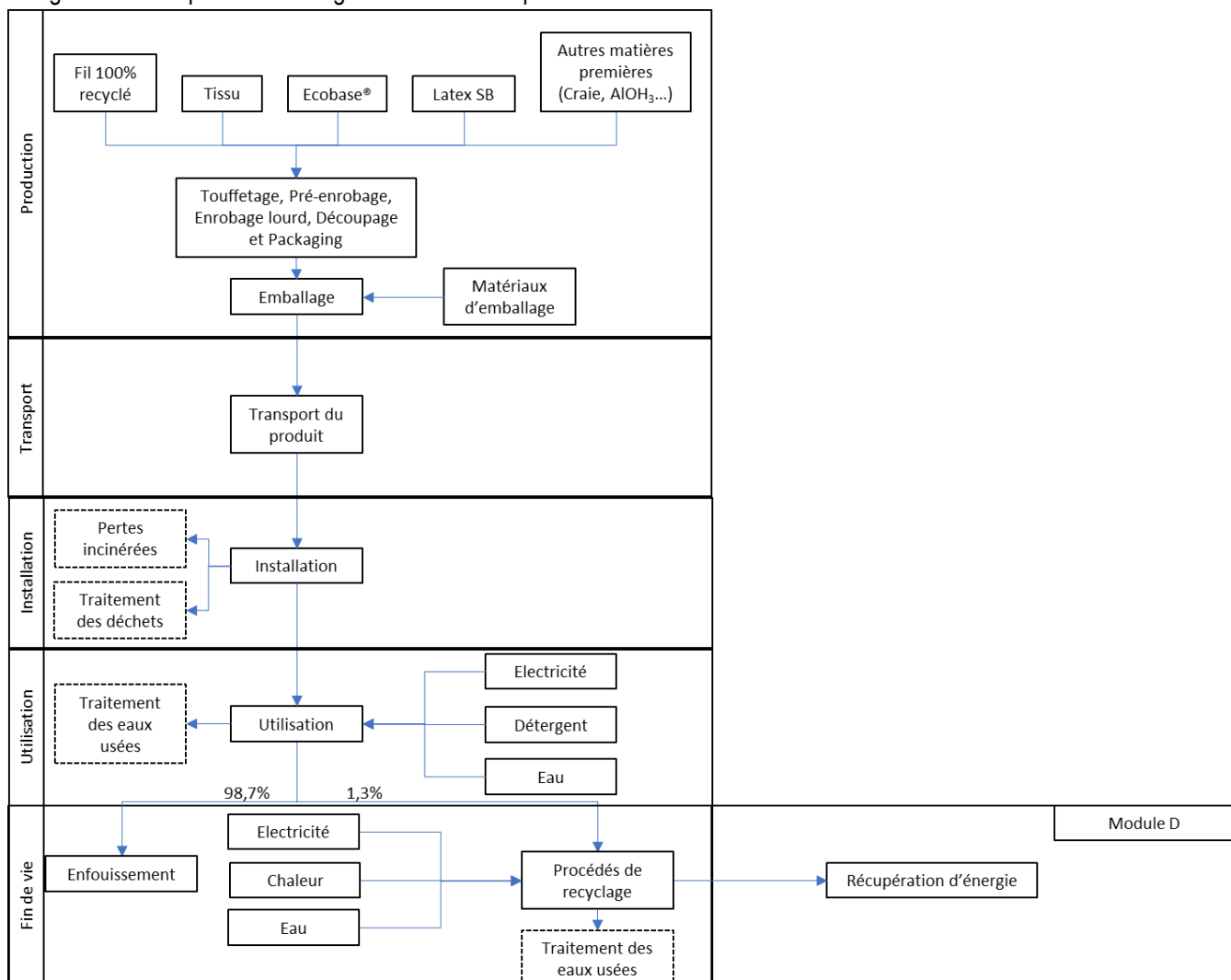
4 ETAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme du cycle de vie du produit :



4.1 Diagramme de flux

La figure suivante présente le diagramme de flux du produit :



4.2 Etape de production, A1-A3

Les étapes A1 à A3 comprennent tous les processus depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur transformation en usine.

4.3 Etape de construction, A4-A5

Transport jusqu'au chantier :

Paramètre	Unité	Valeur
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule	-	Les véhicules considérés sont des camions de type Euro 5 et de charge utile >32 tonnes pour le trajet
Distance jusqu'au chantier	km	5,75E+02
Capacité d'utilisation	%	4,99E+01
Masse volumique du produit transporté	kg/m ³	6,94E+02
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	-	Variable
Description du scénario		La distance de distribution moyenne entre l'usine et le site d'installation est de 575 km. Elle a été calculée à partir des ventes de l'année 2020.

Installation dans le bâtiment :

Paramètre	Unité	Valeur
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifier par matériau)	unités appropriées	Le produit étant plombant aucun besoin additionnel n'est nécessaire pour l'installation
Utilisation d'autres ressources	kg	-
Perte de revêtement	%	3
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifier par type)		
Déchets carton	kg/m ²	1,09E-01
Déchets palette bois	kg/m ²	1,00E-01
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg/m ²	-
Scénario de traitement des déchets		Le scénario de traitement des déchets d'emballages est 50% en enfouissement et 50% en incinération sauf pour les palettes qui sont recyclées. Les pertes de revêtement pendant l'installation sont envoyées en incinération. La distance de transport des déchets jusqu'au centre de traitement ou de fin de vie est de 130 km (selon le fascicule TRANSPORT ET LOGISTIQUE DES DECHETS - Enjeux et évolutions du transport et de la logistique des déchets – Données datant de 2014 et concernant France + DOM-COM).
Description du scénario		Le produit est plombant et se pose sur le sol le réceptionnant.

Les palettes en bois partant au recyclage, le flux d'énergie matière associé est comptabilisé négativement ce qui explique que les indicateurs « Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières » et « Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) soient négatifs lors de cette étape.

4.4 Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

B1 Utilisation :

La RCP NF EN 16810 indique que pour les revêtements de sol, le module B1 n'est pas déclaré.

B2 Maintenance :

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario		Le scénario de maintenance est le suivant :

		- Nettoyage à sec : 4 lavages par semaine - Entretien périodique : 2 nettoyages par an
Fréquence de maintenance	année	-
Intrants auxiliaires pour la maintenance		
Consommation en eau	L/an/m ²	4,00E+00 soit 4,00E+01 sur la DVR
Consommation électrique	kWh/an/m ²	8,72E-01 soit 8,72E+00 sur la DVR
Consommation de détergent	L/an/m ²	2,00E-03 soit 2,00E-02 sur la DVR
Déchets produits pendant la maintenance (spécifier les matériaux)	kg	-

B3 Réparation :

La RCP NF EN 16810 indique que pour les revêtements de sol, le module B3 n'est pas déclaré.

B4 Remplacement :

La RCP NF EN 16810 indique que pour les revêtements de sol, le module B4 n'est pas déclaré.

B5 Réhabilitation :

La RCP NF EN 16810 indique que pour les revêtements de sol, le module B5 n'est pas déclaré.

B6 – B7 Utilisation de l'énergie et de l'eau :

La RCP NF EN 16810 indique que pour les revêtements de sol, les modules B6 et B7 ne sont pas déclarés.

4.5 Etape de fin de vie C1-C4 :



Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario		Un procédé ³ est conçu pour recycler 100% du produit. Il permet la séparation du fil, d'une couche réutilisable dans le produit et de produits utilisables comme combustibles en incinération. Le centre de recyclage se situe sur le site de production à Waalwijk. En prenant en compte la quantité de moquette récupérée par Tarkett sur l'année 2020, 1,3% de moquette est récupérée pour être recyclée. Le transport entre le site de construction et le centre de recyclage se fait par camion et est de 500 km. Un scénario d'enfouissement est considéré pour les 98,7% restants. La distance de transport du chantier jusqu'au site d'enfouissement est de 130 km (selon le fascicule TRANSPORT ET LOGISTIQUE DES DECHETS - Enjeux et évolutions du transport et de la logistique des déchets – Données datant de 2014 et concernant France + DOM-COM).
Quantité collectée séparément	kg/m ²	-
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg/m ²	-
Quantité destinée à la réutilisation	kg/m ²	0,00E+00
Quantité destinée au recyclage	kg/m ²	5,49E-02
Quantité destinée à la récupération d'énergie	kg/m ²	0,00E+00
Quantité de produit éliminé	kg/m ²	4,17E+00

³ Les revêtements étant installés depuis moins de 10 ans, ce procédé n'a pas encore été utilisé à son plein rendement. Il est pour l'instant à l'état de pilote.

4.6 Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D

Le module n'est pas pris en compte dans cette étude.

5 INFORMATION POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisé	EN 15804+A1:2014, NF EN 15804/CN:2016 et EN 16810
Frontières du système	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN.
Allocations	Les allocations des données sont massiques et proviennent des sites de production de Tarkett.
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires et secondaires	<p>Données génériques issues de la base de données ecoinvent en version 3.7.1 (décembre 2020). Les données spécifiques sont fournies par Tarkett et datent de 2020. Logiciels utilisés :</p> <p> - SimaPro, logiciel d'analyse de cycle de vie (V9.1).</p> <p> - Ev-DEC, (www.ev-dec.com), développée par le cabinet conseil EVEA (www.evea-conseil.com), qui aide à la réalisation des FDES.</p>
Variabilité des résultats	Sans objet

6 RESULTATS DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Impacts environnementaux	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Réchauffement climatique kg CO ₂ eq/UF	3,70E+00	1,81E-01	8,88E-01	2,15E-01	1,71E-01	0,00E+00	1,13E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,42E-02	7,64E-04	3,65E-01	MND
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	8,93E-07	3,26E-08	1,10E-07	4,09E-08	3,42E-08	0,00E+00	1,05E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,71E-08	8,51E-11	1,02E-08	MND
Acidification des sols et de l'eau kg SO ₂ eq/UF	1,66E-02	7,93E-04	2,11E-03	6,96E-04	6,60E-04	0,00E+00	4,48E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,95E-04	9,96E-07	2,38E-04	MND
Eutrophisation kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	2,30E-03	1,16E-04	4,07E-04	1,15E-04	1,47E-04	0,00E+00	4,99E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,89E-05	3,28E-07	2,70E-04	MND
Formation d'ozone photochimique Ethene eq/UF	4,40E-03	1,05E-04	4,84E-04	1,32E-04	1,80E-04	0,00E+00	3,60E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,81E-05	1,81E-07	9,77E-05	MND
Epuisement des ressources abiotiques (éléments) kg Sb eq/UF	2,59E-05	7,23E-07	5,07E-06	5,92E-07	1,02E-06	0,00E+00	3,57E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,90E-07	1,85E-08	1,52E-07	MND
Épuisement des ressources abiotiques (fossiles) MJ PCI/UF	7,86E+01	2,68E+00	1,24E+01	3,36E+00	3,08E+00	0,00E+00	1,38E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,41E+00	1,14E-02	9,04E-01	MND
Pollution de l'eau m ³ /UF	1,23E+01	6,66E-02	1,32E+00	8,34E-02	4,27E-01	0,00E+00	3,25E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,49E-02	2,74E-04	5,33E-02	MND
Pollution de l'air m ³ /UF	6,65E+02	1,92E+01	7,10E+01	2,87E+01	2,49E+01	0,00E+00	8,11E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,66E+00	3,66E-02	4,86E+00	MND

Utilisation des ressources	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	2,92E+01	3,59E-02	4,30E+00	4,18E-02	1,01E+00	0,00E+00	9,72E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,94E-02	2,67E-02	4,69E-02	MND
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	3,41E+00	0,00E+00	-1,48E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	2,92E+01	3,59E-02	7,71E+00	4,18E-02	-4,64E-01	0,00E+00	9,72E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,94E-02	2,67E-02	4,69E-02	MND
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	4,97E+01	2,73E+00	1,11E+01	3,42E+00	2,19E+00	0,00E+00	1,27E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,44E+00	1,16E-02	9,55E-01	MND
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	5,75E+01	0,00E+00	3,45E+00	0,00E+00	1,83E+00	0,00E+00	5,07E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	1,07E+02	2,73E+00	1,45E+01	3,42E+00	4,02E+00	0,00E+00	1,27E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,44E+00	1,16E-02	9,55E-01	MND
Utilisation de matière secondaire kg/UF	3,07E+00	0,00E+00	1,84E-01	0,00E+00	9,76E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Utilisation nette d'eau douce m³/UF	1,23E-01	3,60E-04	1,07E-02	5,24E-04	4,20E-03	0,00E+00	3,05E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,94E-04	3,78E-06	1,23E-03	MND

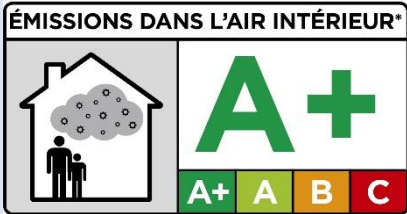
Catégorie de déchets	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	5,88E-01	1,88E-03	1,12E-01	2,22E-03	2,27E-02	0,00E+00	4,37E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,76E-04	2,70E-05	1,22E-03	MND
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	1,35E+00	1,47E-01	2,46E-01	3,22E-01	2,51E-01	0,00E+00	7,87E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,05E-02	4,54E-04	4,18E+00	MND
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	1,93E-04	1,87E-05	2,82E-05	2,35E-05	9,07E-06	0,00E+00	1,64E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,85E-06	1,12E-08	6,31E-06	MND

Flux sortants		Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 traitement des déchets	C4 Elimination	
Composants destinés à la réutilisation kg/UF		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Matériaux destinés au recyclage kg/UF		2,10E-01	0,00E+00	2,68E-01	0,00E+00	1,14E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,40E-02	0,00E+00	MND
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,82E-03	MND
Energie fournie à l'extérieur (par vecteur énergétique) MJ/UF	Electricité	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
	Vapeur	2,19E+00	0,00E+00	1,32E-01	0,00E+00	6,98E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,72E-02	MND
	Gaz de process	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND

MND : Module non déclaré

Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Production	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO ₂ eq/UF	4,76E+00	3,86E-01	1,13E+00	4,60E-01	6,74E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	1,04E-06	7,51E-08	1,05E-07	2,74E-08	1,24E-06
Acidification des sols et de l'eau	kg SO ₂ eq/UF	1,95E-02	1,36E-03	4,48E-03	5,34E-04	2,58E-02
Eutrophisation	kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	2,83E-03	2,62E-04	4,99E-04	3,20E-04	3,91E-03
Formation d'ozone photochimique	Ethene eq/UF	4,99E-03	3,12E-04	3,60E-04	1,46E-04	5,80E-03
Epuisement des ressources abiotiques -éléments	kg Sb eq/UF	3,17E-05	1,61E-06	3,57E-05	5,61E-07	6,96E-05
Epuisement des ressources abiotiques -fossiles	MJ PCI/UF	9,37E+01	6,44E+00	1,38E+01	2,32E+00	1,16E+02
Pollution de l'eau	m ³ /UF	1,37E+01	5,11E-01	3,25E-01	8,85E-02	1,46E+01
Pollution de l'air	m ³ /UF	7,55E+02	5,36E+01	8,11E+01	1,46E+01	9,04E+02
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	3,35E+01	1,06E+00	9,72E-01	9,30E-02	3,56E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	3,41E+00	-1,48E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,93E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	3,69E+01	-4,22E-01	9,72E-01	9,30E-02	3,76E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	6,35E+01	5,62E+00	1,27E+02	2,41E+00	1,99E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	6,09E+01	1,83E+00	5,07E-02	0,00E+00	6,28E+01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1,24E+02	7,45E+00	1,27E+02	2,41E+00	2,62E+02
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	3,25E+00	9,76E-02	0,00E+00	0,00E+00	3,35E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	1,34E-01	4,72E-03	3,05E-02	1,42E-03	1,71E-01
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	7,02E-01	2,49E-02	4,37E-02	2,22E-03	7,73E-01
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	1,74E+00	5,73E-01	7,87E-01	4,26E+00	7,36E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	2,40E-04	3,25E-05	1,64E-03	1,62E-05	1,93E-03
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	4,77E-01	1,14E-01	0,00E+00	4,40E-02	6,36E-01
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,82E-03	3,82E-03
Energie fournie à l'extérieure (électricité)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieure (vapeur)	MJ/UF	2,33E+00	6,98E-02	0,00E+00	8,72E-02	2,48E+00
Energie fournie à l'extérieure (gaz)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

7 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

		Résultats d'essais	Justification et/ou rapport d'essai
Émission dans l'air intérieur ^{1,2}	Emissions de COV	 <p>Classe d'émission COV : A+</p>	Certificat PRODIC - GUT : 2563E04C
		Les émissions de TVOC sont en effet <100 µg/m3 après 28 jours.	
	Comportement face à la croissance fongique et bactérienne	Au regard de sa composition, les produits ne sont pas des milieux propices à la croissance fongique et bactérienne. Aucun essai n'a donc été réalisé sur les produits	
	Emissions radioactives naturelles des produits de construction	Au regard de sa composition exempte de matières listées dans l'article R 1333-40 du décret N°2018-434, les produits ne sont pas concernés par l'obligation de caractérisation radiologique. Aucun essai n'a donc été réalisé sur les produits.	
	Emissions de fibres et de particules	Les produits ne sont pas concernés par les émission de fibres et de particules en conditions normales d'usage. Aucun essai n'a donc été réalisé sur les produits.	
Émission dans le sol et l'eau ^{1,2}	Emissions dans l'eau	Sans objet car les produits ne sont en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ni encore avec les eaux de surface. Aucun essai n'a donc été réalisé sur les produits.	
	Emissions dans le sol		

1) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles.

Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>

2) En France le comité technique INIES Base (CTIB) donne des recommandations sur la déclaration des caractéristiques sanitaire et de confort - Guide de rédaction des résumés sanitaires et confort (CTIB N94, 2009)

8 CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance thermique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :

L'atténuation du bruit d'impact ΔL_w est de 24 dB suivant la norme NF EN ISO 717-2.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :

Les revêtements de sol ont des couleurs et des designs multiples qui participent à la décoration intérieure et au bien-être des personnes dans le bâtiment. Le design permet de contribuer à la visualisation de l'accessibilité des locaux.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :

Le produit ne revendique aucune performance olfactive.

9 ANNEXE 1 : RESULTATS DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE POUR UNE DVR DE 1 AN

Impacts environnementaux	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Réchauffement climatique kg CO ₂ eq/UF	3,70E+00	1,81E-01	8,88E-01	2,15E-01	1,71E-01	0,00E+00	1,13E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,42E-02	7,64E-04	3,65E-01	MND
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	8,93E-07	3,26E-08	1,10E-07	4,09E-08	3,42E-08	0,00E+00	1,05E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,71E-08	8,51E-11	1,02E-08	MND
Acidification des sols et de l'eau kg SO ₂ eq/UF	1,66E-02	7,93E-04	2,11E-03	6,96E-04	6,60E-04	0,00E+00	4,48E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,95E-04	9,96E-07	2,38E-04	MND
Eutrophisation kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	2,30E-03	1,16E-04	4,07E-04	1,15E-04	1,47E-04	0,00E+00	4,99E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,89E-05	3,28E-07	2,70E-04	MND
Formation d'ozone photochimique Ethene eq/UF	4,40E-03	1,05E-04	4,84E-04	1,32E-04	1,80E-04	0,00E+00	3,60E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,81E-05	1,81E-07	9,77E-05	MND
Epuisement des ressources abiotiques (éléments) kg Sb eq/UF	2,59E-05	7,23E-07	5,07E-06	5,92E-07	1,02E-06	0,00E+00	3,57E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,90E-07	1,85E-08	1,52E-07	MND
Épuisement des ressources abiotiques (fossiles) MJ PCI/UF	7,86E+01	2,68E+00	1,24E+01	3,36E+00	3,08E+00	0,00E+00	1,38E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,41E+00	1,14E-02	9,04E-01	MND
Pollution de l'eau m ³ /UF	1,23E+01	6,66E-02	1,32E+00	8,34E-02	4,27E-01	0,00E+00	3,25E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,49E-02	2,74E-04	5,33E-02	MND
Pollution de l'air m ³ /UF	6,65E+02	1,92E+01	7,10E+01	2,87E+01	2,49E+01	0,00E+00	8,11E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,66E+00	3,66E-02	4,86E+00	MND

Utilisation des ressources	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	2,92E+01	3,59E-02	4,30E+00	4,18E-02	1,01E+00	0,00E+00	9,72E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,94E-02	2,67E-02	4,69E-02	MND
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	3,41E+00	0,00E+00	-1,48E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	2,92E+01	3,59E-02	7,71E+00	4,18E-02	-4,64E-01	0,00E+00	9,72E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,94E-02	2,67E-02	4,69E-02	MND
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	4,97E+01	2,73E+00	1,11E+01	3,42E+00	2,19E+00	0,00E+00	1,27E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,44E+00	1,16E-02	9,55E-01	MND
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	5,75E+01	0,00E+00	3,45E+00	0,00E+00	1,83E+00	0,00E+00	5,07E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	1,07E+02	2,73E+00	1,45E+01	3,42E+00	4,02E+00	0,00E+00	1,27E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,44E+00	1,16E-02	9,55E-01	MND
Utilisation de matière secondaire kg/UF	3,07E+00	0,00E+00	1,84E-01	0,00E+00	9,76E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Utilisation nette d'eau douce m³/UF	1,23E-01	3,60E-04	1,07E-02	5,24E-04	4,20E-03	0,00E+00	3,05E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,94E-04	3,78E-06	1,23E-03	MND

Catégorie de déchets	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	5,88E-01	1,88E-03	1,12E-01	2,22E-03	2,27E-02	0,00E+00	4,37E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,76E-04	2,70E-05	1,22E-03	MND
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	1,35E+00	1,47E-01	2,46E-01	3,22E-01	2,51E-01	0,00E+00	7,87E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,05E-02	4,54E-04	4,18E+00	MND
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	1,93E-04	1,87E-05	2,82E-05	2,35E-05	9,07E-06	0,00E+00	1,64E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,85E-06	1,12E-08	6,31E-06	MND

Flux sortants		Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre						Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
		A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 traitement des déchets		C4 Elimination
Composants destinés à la réutilisation kg/UF		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Matériaux destinés au recyclage kg/UF		2,10E-01	0,00E+00	2,68E-01	0,00E+00	1,14E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,40E-02	0,00E+00	MND
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,82E-03	MND
Energie fournie à l'extérieur (par vecteur énergétique) MJ/UF	Electricité	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
	Vapeur	2,19E+00	0,00E+00	1,32E-01	0,00E+00	6,98E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,72E-02	MND
	Gaz de process	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND

MND : Module non déclaré

Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Production	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO ₂ eq/UF	4,76E+00	3,86E-01	1,13E-01	4,60E-01	5,72E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	1,04E-06	7,51E-08	1,05E-08	2,74E-08	1,15E-06
Acidification des sols et de l'eau	kg SO ₂ eq/UF	1,95E-02	1,36E-03	4,48E-04	5,34E-04	2,18E-02
Eutrophisation	kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	2,83E-03	2,62E-04	4,99E-05	3,20E-04	3,46E-03
Formation d'ozone photochimique	Ethene eq/UF	4,99E-03	3,12E-04	3,60E-05	1,46E-04	5,48E-03
Epuisement des ressources abiotiques -éléments	kg Sb eq/UF	3,17E-05	1,61E-06	3,57E-06	5,61E-07	3,75E-05
Epuisement des ressources abiotiques -fossiles	MJ PCI/UF	9,37E+01	6,44E+00	1,38E+00	2,32E+00	1,04E+02
Pollution de l'eau	m ³ /UF	1,37E+01	5,11E-01	3,25E-02	8,85E-02	1,43E+01
Pollution de l'air	m ³ /UF	7,55E+02	5,36E+01	8,11E+00	1,46E+01	8,31E+02
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	3,35E+01	1,06E+00	9,72E-02	9,30E-02	3,48E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	3,41E+00	-1,48E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,93E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	3,69E+01	-4,22E-01	9,72E-02	9,30E-02	3,67E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	6,35E+01	5,62E+00	1,27E+01	2,41E+00	8,43E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	6,09E+01	1,83E+00	5,07E-03	0,00E+00	6,28E+01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1,24E+02	7,45E+00	1,27E+01	2,41E+00	1,47E+02
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	3,25E+00	9,76E-02	0,00E+00	0,00E+00	3,35E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	1,34E-01	4,72E-03	3,05E-03	1,42E-03	1,43E-01
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	7,02E-01	2,49E-02	4,37E-03	2,22E-03	7,34E-01
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	1,74E+00	5,73E-01	7,87E-02	4,26E+00	6,65E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	2,40E-04	3,25E-05	1,64E-04	1,62E-05	4,53E-04
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	4,77E-01	1,14E-01	0,00E+00	4,40E-02	6,36E-01
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,82E-03	3,82E-03
Energie fournie à l'extérieure (électricité)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieure (vapeur)	MJ/UF	2,33E+00	6,98E-02	0,00E+00	8,72E-02	2,48E+00
Energie fournie à l'extérieure (gaz)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00